

Les nouvelles missions de l'Anses

09/03/2015 | Lucie Debuire • Terre-net Média

En 2015, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail acquiert de nouvelles missions : la délibération d'autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires. Mais elle ne délaisse pas pour autant son rôle de surveillance et de prévention.



*A compter du 1er juillet 2015, les décisions d'autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires, des adjuvants, des matières fertilisantes et supports de culture seront délivrées par l'Anses.
(©Terre-net Média)*

Cette année est synonyme d'un élargissement du champ de compétences pour l'**Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) : la délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires et des matières fertilisantes d'ici juillet 2015. Parmi les nouveaux défis à relever : la mise en place d'un dispositif spécifique de surveillance des homologations délivrées et de prévention auprès des utilisateurs de **produits phytosanitaires**.

L'Anses continuera à jouer un rôle en matière de santé publique avec un programme pour lutter contre l'antibiorésistance.

A compter du 1er juillet 2015, les décisions d'autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires, des adjuvants, des matières fertilisantes et supports de culture seront délivrées par l'Anses. L'analyse et l'anticipation des risques auxquels les utilisateurs et consommateurs sont exposés doivent rester leur priorité. Elle doit également « être ouverte aux attentes et inquiétudes de la société ainsi que garantir l'indépendance de l'expertise ». Ces nouvelles missions attribuées à l'Anses interviennent dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, votée le 11 septembre dernier. Elle prévoit également un système de phytopharmacovigilance. Le but est de caractériser les effets éventuels sur la santé humaine, sur les écosystèmes, sur la faune et la flore des produits phytosanitaires déjà présents sur le marché. Aujourd'hui, de nombreux acteurs publics recueillent déjà ces informations. « Un pôle de phytopharmacovigilance sera créé au sein de l'Anses afin de renforcer l'interprétation d'un point de vue sanitaire des données apportées par ces différents informateurs », explique l'agence.

Lutte contre l'antibiorésistance

Dans le cadre de **l'autorisation de la mise sur le marché de produits phytos**, l'Anses évalue systématiquement le risque pour l'applicateur qui utilise ces produits. L'agence publie également des mesures de prévention à l'adaptation du poste de travail (port de vêtements de travail et ou d'équipements de protection individuelle). En 2011, une étude a débuté afin de rassembler les connaissances sur les produits phytosanitaires. Trois ans plus tard, l'agence en conclut que les exploitants ne détiennent pas suffisamment d'informations sur les produits qu'ils utilisent.

Parmi les actions menées l'année dernière, il y a le programme de surveillance de la mortalité des colonies d'abeilles, intitulé Epilobee. Il a été mis en œuvre en Europe au sein de 17 Etats membres. Ce programme a permis d'obtenir une quantité importante de données qui permet d'ores et déjà d'estimer la **variabilité des taux de mortalité des abeilles** selon les zones géographiques en Europe. Des analyses ultérieures de ces données permettront de mieux identifier les liens entre la mortalité des colonies d'abeilles (maladies, utilisation de traitements vétérinaires, etc.).

En juin 2014, l'agence a publié les résultats de son évaluation des risques d'**antibiorésistances** liés aux modes d'utilisation de l'antibiotique et le rendant inactif. Son objectif est de préciser les mesures les plus appropriées pour une lutte efficace contre ce phénomène. Dans ses avis et rapports, l'agence préconise l'abandon de l'usage des antibiotiques en prévention, et de privilégier l'usage d'antibiotiques à spectre étroit de dernière génération.

A lire aussi : [L'Anses préconise l'arrêt des antibiotiques préventifs en élevage](#)

[Les abeilles meurent davantage au nord de l'Europe qu'au sud](#)

[Toutes les informations sur les produits phytos](#)